

À votre écoute au 01 42 76 88 00

Si vous ressentez, soit personnellement, soit dans le cadre de vos fonctions, une situation de travail comme génératrice de souffrance (conflit, stress, burnout, événement traumatisant, tenue de propos sexiste, harcèlement moral ou sexuel, discrimination, addiction, agression, accidents, ...), vous pouvez désormais appeler en toute confidentialité le « **01 42 76 88 00** », du lundi au vendredi de 9 heures à 18 heures.

Vous contacterez ainsi une cellule d'écoute, composée de professionnels (Psychologue, médiateur, référent sur le harcèlement et les discriminations, référent en addictologie, médecin addictologue, conseiller en addictologie).

Un rendez-vous pourra vous être proposé vers l'un de ces professionnels du Service d'accompagnement et de médiation, tenu au secret professionnel ou médical. Une approche pluridisciplinaire est également possible afin de faciliter la résolution de la situation.

Nous vous proposons d'assurer un retour d'expérience de cette nouvelle structure d'après les témoignages que vous porterez à notre connaissance.

Le PAMA investit ses nouveaux locaux

Actuellement en cours de déménagement, le Pôle Aptitudes, Maladies, Accidents (PAMA) est fermé jusqu'au 27 janvier 2017.

Le PAMA rouvrira dans ses nouveaux locaux, situés au 7 de la rue Watt (13^{ème}), à proximité de la station de métro et de la gare RER « Bibliothèque François-Mitterrand ».

Vous y retrouverez :

- le service de médecine statutaire avec d'une part, un accueil sur rendez-vous du lundi au vendredi de 8 heures 30 à 12 heures et de 13 heures 30 à 16 heures 30 et d'autre part, une permanence pour délivrer les bons de prise en charge des frais de santé les mardi, jeudi et vendredi de 9 heures 30 à 11 heures 30, sans rendez-vous et avec le dossier médical.
- le bureau des accidents maladies avec son accueil téléphonique du lundi au vendredi de 14 heures à 16 heures 30 et son accueil sur place sur rendez-vous les lundi et jeudi après-midi.
- les secrétariats du comité médical et de la commission de réforme.

À la rencontre des SMS

Le groupe de travail qui a été constitué en septembre 2015 pour réfléchir sur le métier de secrétaire médical et social et sur les évolutions statutaires envisageables pour une meilleure reconnaissance de cette profession, vient de se réunir le vendredi 20 janvier dernier.

Après un bilan approfondi des différentes réalités du métier de SMS à la Ville de Paris, établi lors de la réunion du 9 décembre dernier, le groupe de travail a formalisé les niveaux de compétences qui sont de nature à justifier un débouché en catégorie A.

La prochaine réunion aura lieu le 17 février 2017.

Reconversion des personnels

Dans le cadre de la réunion de la commission « Handicap, Inaptitude, Reconversion », mise en place au sein du Comité central d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail, en date du 18 février dernier, deux dispositifs ont été annoncés en faveur des agents inaptes, susceptibles de bénéficier d'une reconversion :

- la réservation dans les effectifs des directions d'une centaine de postes essentiellement de catégorie C et de manière moindre de catégorie B, présentant un profil adapté.

- la création de postes de relais de prévention à plein temps qui constitueront le niveau de proximité du réseau des agents de prévention, en charge de veiller à la bonne connaissance par les personnels des règles d'hygiène et de sécurité au travail et à leur bonne application.

Si l'UCP salue cette démarche novatrice au sein des administrations parisiennes, elle aurait souhaité disposer d'un temps de parole raisonnable pour exprimer cette satisfaction et obtenir des précisions sur les modalités pratiques de déploiement du dispositif.

Syndicat des secrétaires administratifs des administrations parisiennes

Le conseil d'administration du Syndicat des secrétaires administratifs des administrations parisiennes s'est réuni le 26 janvier dernier pour renouveler le bureau ; ont été élus Moudjibou DJINADOU (DASCO), *Président*, Cyril MOSSION (DFA), *Vice-Président* et Catherine PASSELAIGUE (CASVP), *Secrétaire Générale*.

Le Conseil d'Administration et les élues de la commission administrative paritaire (CAP) auront à cœur de poursuivre leur action pour valoriser la carrière et favoriser de bonnes conditions de travail de tous les Secrétaires Administratifs de toutes les administrations parisiennes.

CASVP : L'UCP reçue en audience chez la Directrice générale

Le 16 janvier dernier, une délégation de l'UCP composée pour partie de professionnels de terrain a été reçue par la Directrice générale, Florence POUYOL, assistée de son adjointe Vanessa BENOIT.

Ce fut l'occasion d'évoquer de nombreux sujets d'actualité qui suscitent des préoccupations chez beaucoup d'agents. Parmi d'autres, peuvent être cités la mobilité des personnels qui s'accélère, le tout financier qui amoindrit la qualité du service public, la réduction des

effectifs, le tourbillon des restructurations, la sécurité des personnels dans l'exercice de leurs missions, le Service polyvalent d'aide et de soins à domicile (SPASAD), le dialogue social dénaturé, un espace d'expression de plus en plus réduit pour les personnels, l'augmentation des primes pour les personnels qui sont impliqués dans le bon fonctionnement du service public et qui ont de lourdes responsabilités (y compris en faveur de l'encadrement qui est trop souvent oublié),...

Nous regrettons vivement que les réponses de l'Administration ne s'articulent trop autour d'une vision purement comptable et financière des choses, au détriment de la dimension humaine !

Ce dogmatisme n'aura d'égal que notre détermination à faire évoluer ces sujets qui nous tiennent à cœur. Le service public doit demeurer au cœur du social !

Union des Cadres De Paris
2bis, square Georges Lesage 75012 Paris – Téléphone : 01.43.47.80.72